



Information sur les délégations de l'organe délibérant au Maire

**Conseil municipal du 10 décembre 2025
DELIBERATION**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : M. Stéphane LARTIGUE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE.

Était absent :

- M. Pierre BAHOU

4 - ACCEPTATION DES INDEMNITÉS DE SINISTRES DANS LE CADRE DES CONTRATS D'ASSURANCE

La commune a perçu des indemnités de sinistres pour l'année 2025, à savoir :

- Sinistre Candelabre Route de Bayonne	5.559,12 €
- Sinistre Salle Scohy	1.050,44 €
- Tempête Kirk Ecole Calandreta + Villa Bourdeu	5.724,00 €
	12.333,56 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND** acte de cette information.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

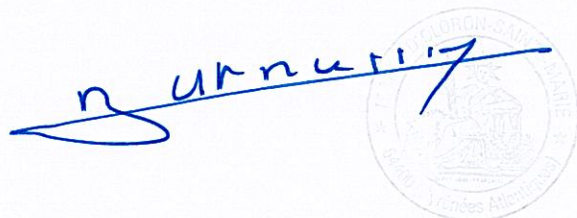
Publié le

S²LOW

ID : 064-216404228-20251210-DEL_25_12_10_04-DE

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 décembre
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 12/12/2025



Le Maire,



Bernard UTHURRY

